

Décision n°2025-77 portant délégation de signature aux personnels du centre de service partagé De la direction des affaires financières de l'Institut Agro Rennes-Angers

Le directeur de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers)

- Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Romain Jeantet en qualité de directeur de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) à compter du 1er septembre 2025 ;
- Vu la décision n°2025-024-IA du 28 août 2025 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie Wack, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Monsieur Romain Jeantet, directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Vu la note interne du secrétaire général de l'Institut Agro en date du 30 janvier 2025 relative au périmètre de signature des directrices et directeur d'école ;
- Vu l'organigramme de la direction des affaires financières de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Vu l'avis favorable de la directrice générale ;

Décide

Article 1 - Champ d'application de la délégation en matière de budget

Dans le cadre de leurs attributions, délégation de signature est accordée aux agents affectés au centre de service partagé au sein de la direction des affaires financières à l'effet de valider les engagements juridiques et de certifier le service fait ainsi que la validation des titres de recettes dans l'outil de gestion financière PEP, dans la limite de 4.000,00 euros HT par acte, au nom et pour le compte du directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers agissant en qualité d'ordonnateur secondaire.

Les agents du centre de service partagé sont :

- Madame Cécile Duby, responsable du centre de service partagé
- Madame Isabelle Albert
- Madame Sneha Lavalard
- Madame Karidia Seu
- Monsieur Casimir Sombugma

Article 2 - Date d'effet - Durée

La présente délégation prend effet le 1er septembre 2025.

Elle prendra fin à la date de survenance du premier des évènements suivants : soit (i) la décision mettant fin à la présente décision, soit (ii) au terme du mandat du délégant soit (iii) à la cessation des fonctions des agents du centre de service partagé.

Article 3 - Modalités de signature

Les agents cités à l'article 1 peuvent utiliser deux formats pour la signature : manuscrite dont le spécimen est donné ci-dessous ou électronique suivant l'outil mis en œuvre à l'Institut Agro Rennes-Angers.

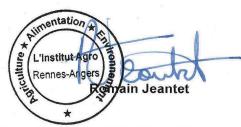
Article 4 - Publication

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Institut Agro Rennes-Angers dans la rubrique actes réglementaires.

Article 5 - Exécution

Le secrétaire général de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 1er septembre 2025



Cette décision peut faire, dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication, l'objet d'un recours :

- soit gracieux ou hiérarchique,
- soit contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux peut être formé dans le délai de deux moi :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique,
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Signature manuscrite du	délégataire servant de spécimen	12
Cécile Duby		
Signature manuscrite du	délégataire servant de spécimen	
sabelle Albert		entromento de caración de la companya del companya del companya de la companya de
Signature manuscrite du	délégataire servant de spécimen	a 127
Sneha Lavalard		percentación con contracto de la contracto de
Signature manuscrite du	délégataire servant de spécimen	
Karidia Seu		enter conference controllerence cont
Signature manuscrite du	délégataire servant de spécimen	